

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0280**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Boulevard urbain est, section comprise entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle -
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008**Décision n° B-2008-0280**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Boulevard urbain est, section comprise entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2008-4800 en date du 11 février 2008, le Conseil a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert dont la commission est composée en jury, conformément à l'article 74-III (4° alinéa) du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant le Boulevard urbain est, section comprise entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle à Vaulx en Velin.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres composée en jury, le 19 septembre 2008 a classé première celle de l'entreprise SCE pour un montant de 649 010 € HT.

Le présent rapport concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 22, 23, 57 à 59 et 74-III du code des marchés publics ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission composée en jury en date du 19 septembre 2008 ;

DECIDE

1° - Attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour le Boulevard urbain est, section comprise entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle à Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que tous les actes contractuels liés avec l'entreprise SCE pour un montant de 649 010 € HT.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération 0344 le 23 septembre 2002 pour la somme de 8 500 000 € TTC en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2008 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.